

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**TRAVAUX REFECTION DES PAVES
RUE DE LA REPUBLIQUE
(Partie comprise entre la rue Gabriel Péri et la rue Pierre Toesca)
ENTREPRISE URBAVAR**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU notre arrêté n°02 du 16 février 2017 relatif à la réglementation dans l'Aire Piétonne,
VU la demande datée du 17 octobre 2018 de l'entreprise URBAVAR – sise : 242 impasse de la Ciboulette – ZAC du bec de canard - 83210 LA FARLEDE. (Courriel : secretariat@urbavar.com et m.larios@urbavar.fr),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités ci-dessus.

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : Les travaux de voirie concernant la réfection des pavés – rue de la République dans la partie comprise entre la rue Gabriel Péri et la rue Pierre Toesca sont autorisés :

DU MARDI 23 OCTOBRE 2018 AU VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous véhicules sera interdit dans cette rue et un périmètre de sécurité sera mis en place pour les piétons.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **19 OCT. 2018**



Jean-Paul JOSEPH.
Maire de Bandol

Pour le Maire
Valérie BOURON
8^{ème} Adjointe
Déléguée à la sécurité

Réf : AP/

Hôtel de Ville – 83150 BANDOL – Téléphone : 04 94 29 12 30 – Télécopie : 04 94 29 12 61